

La carte santé pourrait aussi inclure le carnet médical du patient

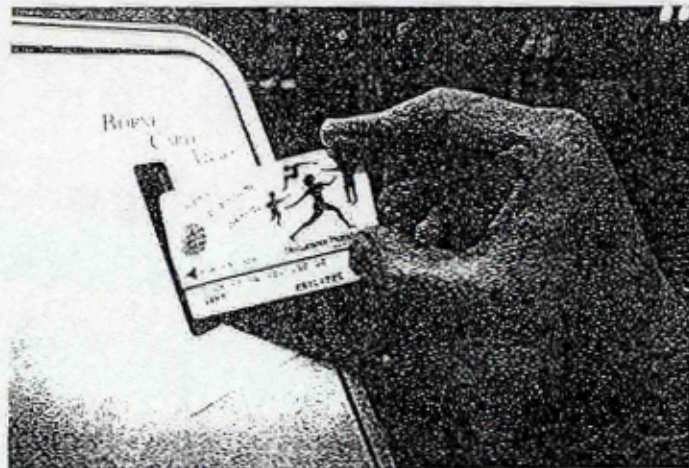
Le carnet médical, prévu par la convention médicale et qui sera conservé par le médecin, pourrait dans un proche avenir « tenir » dans une carte santé type « Vital » ou « Santal » : cette éventualité a été clairement évoquée lors d'un débat au MEDEC sur les cartes santé.

LA puce électronique qui équipera prochainement les cartes santé destinées à remplacer les traditionnelles cartes de Sécurité sociale et les 800 millions de feuilles de soins pourrait-elle contenir le carnet médical que prévoit la nouvelle convention et que devra conserver chaque patient, qui aura un dossier médical chez son médecin traitant ? La question est dans l'air même si, dans un premier temps, c'est sur papier que devrait être réalisé ce carnet prévu pour les assurés sociaux de plus de 70 ans. Une petite phrase prononcée au MEDEC par Gérard Vincent, directeur des Hôpitaux au ministère de la Santé, atteste de cette possible évolution. « Il y aurait intérêt, a-t-il déclaré, à ce que des données médicales minimales puissent être progressivement entrées dans la future

carte Vital. Il s'agirait là d'une démarche saine qui aurait des effets importants sur l'ensemble du système de soins. »

Des ambitions affichées

Même si Gérard Vincent n'évoque pas précisément le carnet médical, sa proposition va au-delà des ambitions affichées par les promoteurs de la carte Vital qui ne prévoient en effet pour cette dernière, en expérimentation à Boulogne-sur-Mer, que de simples fonctions strictement administratives destinées à supprimer toute forme de paperasserie pour les assurés sociaux. Dès le 1^{er} avril prochain, quatre expérimentations à grande échelle de la carte Vital seront lancées sur les sites pilotes de



La carte Vital est expérimentée depuis plusieurs années auprès des assurés sociaux de Boulogne-sur-Mer.

Charleville-Mézières, Rennes, Boulogne et Bayonne. A terme — avant l'an 2000 —, les 27 millions d'assurés sociaux devraient en être équipés.

La carte expérimentale Santal, opérationnelle à Saint-Nazaire, inclut déjà dans sa puce des données administratives et médicales, améliorant ainsi les

délais d'admission à l'hôpital. Comme Gérard Vincent, le Dr Philippe Leroux, directeur médical de la carte Santal, n'exclut pas la possibilité d'intégrer le carnet médical dans la carte électronique en possession des patients. « La carte Santal possède déjà des données relatives aux allergies, aux dernières ordonnances, hospitalisations et examens médicaux, ainsi que les coordonnées du médecin traitant. Le carnet médical tel qu'il est aujourd'hui défini devrait inclure des indications concernant les allergies, les traitements en cours, les examens prescrits et certaines conclusions pertinentes. » Dès lors, la question de « l'intégration du carnet médical dans une carte magnétique est ouverte », explique-t-il.

Pierre-Henri GERGONNE